



# 11 / COHÉSION - JEUNES

# Parcours Emploi Compétences

**OB  
JEC  
TIFS**

**Lutter contre le chômage  
conjoncturel par un choc  
positif sur l'offre d'emploi**

**Lutter contre le chômage  
structurel grâce aux  
actions de formation  
et d'accompagnement  
développant  
l'employabilité  
des bénéficiaires**

**Éviter les situations  
de trappe à inactivité**

**Soutenir la résilience  
et le développement  
du monde associatif**

## Description de la mesure

Basé sur le triptyque « emploi, accompagnement, formation », le Parcours Emploi Compétences (PEC) permet une mise en situation professionnelle en CDI ou CDD dans le secteur associatif ou public, un accompagnement par l'employeur et le service public de l'emploi, ainsi qu'un accès facilité à la formation. Rémunéré à minima au SMIC horaire, le bénéficiaire dispose des mêmes conditions de travail, droits et obligations que les autres salariés de la structure (congés payés, suivi médical...).

La mesure PEC jeunes introduite par le Plan de relance s'adresse aux jeunes âgés de moins de 26 ans ou moins de 31 ans si en situation de handicap.

Elle permet une prise en charge publique à hauteur de 65 % du SMIC horaire brut, et 80 % si la personne réside en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale, ceci pour une durée hebdomadaire maximale de prise en charge de 30 heures.



**Pilote** : État (DREETS)



**Financement national** : 417 M €



**Partenaires** : missions locales,  
Pôle emploi, Cap emploi



**Calendrier** : mise en œuvre en  
2021



### Démarches

Contacter la mission locale ou Pôle emploi pour les jeunes de moins de 26 ans et Cap emploi pour les personnes en situation de handicap.

## INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : [hdf.continue-eco@dreets.gouv.fr](mailto:hdf.continue-eco@dreets.gouv.fr) ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>